

AFRIQUE CREATIVE

PROGRAMME D'INCUBATION D'ENTREPRISES CULTURELLES ET CRÉATIVES

APPEL A CANDIDATURES

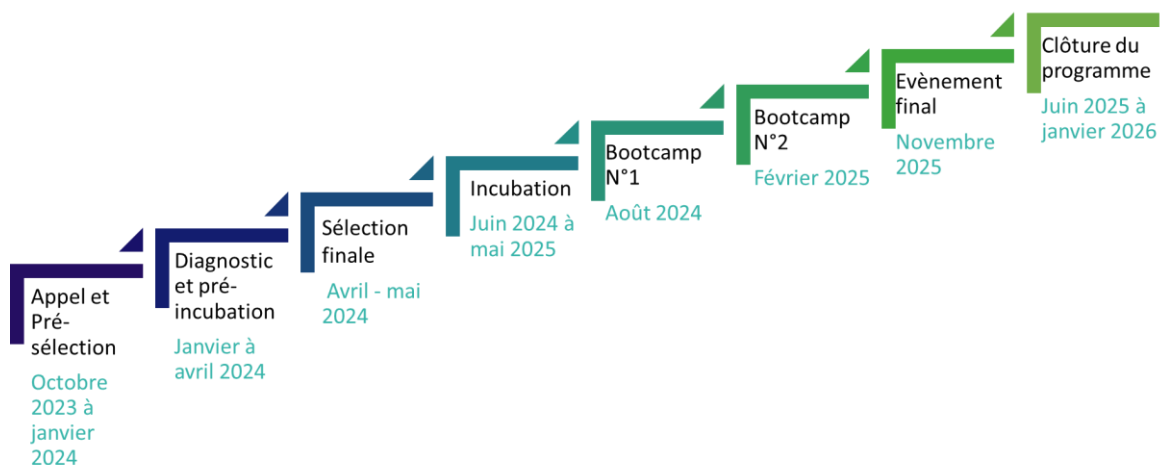
3^{ème} édition

L'appel à candidatures en un clin d'œil...

Objectif du programme Afrique Créative : Accompagner l'émergence d'industries culturelles et créatives (ICC), créatrices d'emplois, génératrices de croissance et porteuses de changement

Objectif de l'appel à candidatures : Identifier un pool d'entrepreneurs pouvant intégrer le programme d'accélération Afrique Créative

Les grandes étapes du programme (indicatif) :



A la clé :

- > Un **accompagnement technique**, tant au niveau du renforcement des capacités entrepreneuriales qu'un coaching sur le plan créatif et culturel ;
- > Un **soutien financier** pour accélérer le développement de l'entreprise et consolider son modèle économique.

Pays cibles : Afrique du Sud, Bénin, Cameroun ; Côte d'Ivoire ; Ghana ; République de Guinée (Conakry), Kenya, Maroc ; Ouganda ; République démocratique du Congo ; Sénégal ; Tunisie

Public cible : Entreprises culturelles et créatives

L'appel est ouvert du 19 octobre au 15 novembre 2023 (inclus)

Contexte et objectifs

*Afrique Créative*¹ est un **programme d'accélération** financé par l'Agence Française de Développement (AFD) et mis en œuvre par un consortium mené par l'ASBL belge Africalia avec I&P Conseil du groupe Investisseurs et Partenaires (I&P) (groupe pionnier de l'investissement d'impact en Afrique), Zhu Culture (société de conseil en ingénierie culturelle basée au Sénégal), Bayimba Foundation (structure de production culturelle basée en Ouganda) et Tshimologong (un hub d'innovation technologique au sein de l'Université de Wits basé en Afrique du Sud).

Ce programme vise à accompagner des entreprises culturelles et créatives africaines dans leur développement afin de maximiser leur impact tant à l'échelle locale, nationale, qu'internationale. Alors que le secteur est encore embryonnaire en Afrique, les industries culturelles et créatives (ICC) constituent un levier économique considérable.

Afrique Créative s'inscrit dans une démarche de soutien à l'entrepreneuriat culturel et créatif en formant, accompagnant et mettant en réseau des entreprises créatives.

Cet appel est ouvert aux entreprises culturelles et créatives des 12 pays suivants : Afrique du Sud, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée Conakry, Kenya, Maroc, Ouganda, République Démocratique du Congo, Sénégal et Tunisie.

Une sélection en deux étapes :

- **Pré-sélection** sur la base de l'évaluation des dossiers de candidatures (voir critères et modalité ci-dessous) et participation à une phase de **pré-incubation** pendant 3 mois **pour 30 entrepreneurs** ;
- Sélection sur la base **d'une présentation orale** (pitch) et participation **aux phases d'incubation** du programme **pour 15 entrepreneurs**.

Les entrepreneurs sélectionnés pour la phase de pré-incubation seront coachés par des incubateurs locaux (*voir section incubateurs partenaires*) pendant 3 mois afin de les amener à :

- (Re)structurer leurs modèles économiques
- Etablir leur stratégie de passage à l'échelle et définir leurs objectifs d'accélération
- Retravailler leur projet d'accélération et la demande de financement soumise à Afrique Créative
- Travailler sur leurs projections financières liés à ce projet d'accélération
- Se préparer à pitcher leur projet d'accélération devant le jury final

Lors de cette phase en plus de l'appui des incubateurs, les entrepreneurs devront participer à des modules d'e-learning (gestion des RH, marketing, etc.). Le but est de s'assurer que tous les entrepreneurs sélectionnés sont aptes à participer au reste du programme et que tous démarreront sur les mêmes bases. Aussi, un outil de diagnostic sera proposé aux incubés, élaboré par Investisseurs et Partenaires et utilisé en collaboration avec les incubateurs.

À la suite de la période de pré-incubation, chaque candidat devra pitcher son projet d'accélération (via Zoom) devant le jury final. Sur base de la grille de notation et des critères préalablement établis et partagés avec les entrepreneurs, le jury délibère pour sélectionner **les 15 meilleurs projets**, tout en veillant à assurer un équilibre au sein de la cohorte (genre, nationalité, filières créatives, etc.)

Les 15 entrepreneurs lauréats bénéficieront :

- D'un **séminaire collectif de formations en ligne (bootcamp n°1)** initial axé sur la structuration entrepreneuriale et la consolidation du modèle économique.
- D'un **séminaire collectif de formations en présentiel (bootcamp n°2)** dans un des pays d'intervention du programme, centré sur le passage à l'échelle et comprendra notamment des sessions approfondies animées par I&P Conseil sur la préparation à l'investissement et l'impact.
- De **sessions de coaching d'entreprise** hebdomadaires par les SAE locales permettant d'affiner et mettre en œuvre la stratégie développée dans le projet d'accélération présenté au jury ;
- A la fin de l'incubation, la **consolidation de l'apprentissage** est prévue sous forme de suivi de la part des SAE
- De **sessions d'apprentissage en ligne**, organisées par le consortium – les thèmes de ces sessions seront adaptés en fonction des niveaux et besoins de la cohorte et comprendront également des partages d'expérience d'autres entrepreneurs créatifs.
- De **mentorat créatif** par des professionnels de renom dans leur domaine ;
- De **mentorat business** par des professionnels du mentorat business investisseurs. Ces sessions mensuelles aideront les entrepreneurs à atteindre l'objectif qu'ils se sont fixés pour leur montée en puissance : atteindre un certain niveau de chiffre d'affaires, lever un certain montant de fonds, gérer une extension géographique, etc
- D'un **suivi** trimestriel réalisé par le consortium pour faire le bilan, vérifier l'adéquation de l'accompagnement avec leur besoin et être force de conseil et de propositions
- D'une bourse d'accélération :
 - > Les **bourses s'élèveront de 30 à 60 mille euros par entreprise** – Dans ce montant, un budget fixe sera alloué au paiement de l'incubateur local pour l'accompagnement.
 - > Le montant de la bourse permettra de financer les 2/3 du budget total du projet d'accélération de l'entreprise ; **l'incubé devra apporter 1/3 de contribution propre** au cours du programme.
 - > Les **décassements seront progressifs** par tranches, en fonction des évolutions trimestrielles.
 - > Chaque incubé devra démontrer dans ses projections financières **l'effet de levier escompté** via les investissements qu'il planifie

Type d'actions visées par le programme Afrique Créative

Dans le cadre du présent appel à candidatures, « **une entreprise culturelle ou créative** » est :

- > Une organisation qui a un modèle économique lui permettant de générer des revenus propres et de ne pas dépendre de subventions de manière structurelle ;
- > Une organisation active dans une filière culturelle et / ou créative : Radio ; Musique ; Cinéma ; Télévision ; Arts de la scène ; Design ; Artisanat ; Mode ; Arts visuels ; Photographie ; Architecture ; Tourisme culturel ; Jeux vidéo ; Edition ; Production de contenu créatif pour l'industrie numérique
- > Une organisation qui a un impact social et économique fort : création d'emplois, innovation, etc.

Chaque candidat postule au programme Afrique Créative en présentant un projet d'accélération de son entreprise culturelle ou créative (un projet de développement pour le passage à l'échelle de

l'entreprise)¹. Le projet présenté comprendra un ensemble d'actions permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Exemples d'actions à inclure dans le projet (liste non-exhaustive) :

- > Prototypage d'un nouveau produit ou service ;
- > Etudes, recherches, formations permettant de renforcer les capacités du personnel de l'entreprise en vue de la professionnaliser ou d'améliorer son efficacité ;
- > Activités pour mettre en place une nouvelle filière ou pénétrer un nouveau marché ;
- > Recrutement de personnel qualifié pour augmenter la productivité de l'entreprise ;
- > Programme de formation du personnel et / ou de sensibilisation des utilisateurs ou bénéficiaires afin de booster l'impact social et/ou économique ainsi que la portée des activités de l'entreprise ;
- > Acquisition de matériel qui permettra un gain de temps / ressources ou améliorera la qualité de l'offre, et ainsi augmentera les profits ;
- > Activités innovantes pour intégrer la dimension numérique dans le modèle économique ;
- > Actions de marketing afin de promouvoir les produits ou services de l'entreprise et augmenter ses ventes ;
- > Activités de communication et graphisme pour améliorer l'image de marque de l'entreprise ;
- > Test de nouvelles méthodes, nouveaux outils, systèmes pour améliorer la rentabilité de l'entreprise ;
- > Prestations légales et/ou fiscales en vue de professionnaliser le fonctionnement de l'organisation
- > Activités requises pour se préparer à des levées de fonds

Les types de projets suivants ne seront pas éligibles pour financement :

- > Les événements à caractère religieux ou politique.
- > Les projets ponctuels préexistants non rentables (par exemple festivals).
- > Les coûts de fonctionnement du demandeur (seuls les coûts liés au projet sont éligibles).
- > Les dettes et obligations.
- > Les projets consistant principalement à couvrir des dépenses d'investissement en termes d'infrastructure, de terrains, d'équipement.
- > Les projets uniquement destinés à promouvoir la visibilité du chef de projet.
- > Les projets porteurs dans leur développement et fonctionnement de risques environnementaux et sociaux importants et/ou modérés

Conditions d'éligibilité

Pour être éligible, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- ✓ Être une **structure culturelle et/ou créative**, active dans une des filières telle que le design, la production audiovisuelle ou musicale, les arts de la scène, etc. (*liste non exhaustive*)
- ✓ Être une **personne morale privée** (entreprise, association etc.)

¹ Une entreprise en phase de passage à l'échelle a déjà passé la phase de démarrage et cherche à se développer rapidement pour atteindre son plein potentiel. La structure a déjà un modèle économique éprouvé et une base de clients solide, et connaît une croissance rapide et soutenue pendant plusieurs années consécutives.

- ✓ Être établi dans un des douze pays suivants : Afrique du Sud ; Bénin ; Cameroun ; Côte d'Ivoire ; Ghana ; République de Guinée (Conakry) ; Kenya ; Maroc ; Ouganda ; République démocratique du Congo ; Sénégal ; Tunisie
- ✓ Exister depuis au **minimum 2 ans**
- ✓ Être **légalement enregistré** auprès des autorités nationales compétentes et disposer de statuts légaux ainsi que d'un organe de gouvernance (conseil d'administration, comité de direction....)
- ✓ Avoir rempli le **dossier de candidature** et fourni toutes les pièces demandées (voir ci-dessous) – en Français ou en Anglais

Une attention particulière sera portée aux entreprises portées par des femmes et/ou inscrites dans une démarche d'égalité femmes/hommes.

Ne seront pas éligibles :

- ✗ Les candidatures individuelles ;
- ✗ Les associations ne présentant pas de modèle économique ou d'objectif de rentabilité ;
- ✗ Les organismes publics ou parapublics (entreprises d'Etat, agence gouvernementale, écoles publiques, etc.).

Dossier de Candidature

Le dossier comprend obligatoirement les documents suivants :

- > [Formulaire de candidature à remplir en ligne sur la plateforme d'appel à candidatures](#)
- > **Annexes :**
 1. Budget détaillé du projet présenté : dépenses prévisionnelles en euros
 2. Evolution de ma structure
 3. Lettre signée d'engagement à participer à l'ensemble du programme
 4. Le curriculum vitae détaillé du porteur de projet

Soumission des candidatures

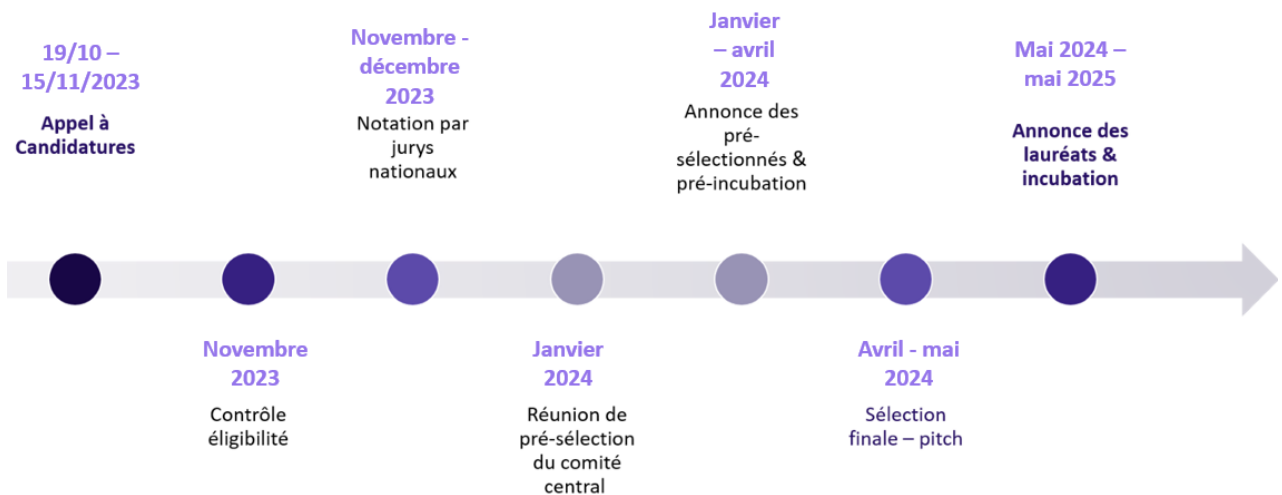
Les candidatures sont ouvertes du **19 octobre au 15 novembre 2023**. Toutes les informations et les modalités sont sur le site : <https://afriquecreative.fr/>

Voici le lien vers le formulaire de candidature : <https://afriquecreative.fr/candidater-a-lappel/>

NB : Une structure ne peut soumettre qu'une seule candidature au risque de voir toutes ses candidatures rejetées.

Processus de sélection

La sélection des candidats se déroulera comme suit :



Critères de sélection

1. Positionnement et apports au secteur culturel et créatif

- La structure produit et/ou distribue des produits et/ou services culturels et créatifs de qualité.
- La structure a un public / une clientèle et a le potentiel d'atteindre encore plus de monde.
- La structure est reconnue localement, nationalement et/ou internationalement dans son domaine.
- La structure bénéficie d'un solide réseau dans son secteur.

2. Impact social et environnemental et contribution aux objectifs de développement durable (ODD)², notamment intégration de la dimension genre et de l'emploi des jeunes et des personnes défavorisées

- Créations d'emplois
- Insertion professionnelle
- Contribution aux ODD
- Impact social et environnemental
- Intégration de la dimension genre dans la gouvernance de l'entreprise et ses activités

3. Maturité de l'organisation et capacités de gestion

- La structure existe depuis plusieurs années et démontre une évolution continue
- La structure dispose d'une équipe complémentaire et compétente.
- L'équipe dirigeante est entièrement occupée à la gestion quotidienne des projets.
- La structure mène des activités régulières.

4. Potentiel du modèle économique et stratégie de passage à l'échelle

- Niveau et évolution des chiffres clés (clients, chiffre d'affaires etc.) au cours des années précédentes.
- Niveau et évolution du résultat au cours des années précédentes.
- Sources des fonds mobilisés jusqu'à présent.
- Potentiel de génération de revenus propres.
- Un produit/un service innovant.
- Stratégie de passage à l'échelle qui est claire et pertinente.
- Bonne identification des cibles et de son marché et une stratégie pour les atteindre.

² Pour plus d'informations, veuillez consulter le site des Nations Unies qui décrit les ODD en détails : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

5. Utilité du programme Afrique Créative et potentiel de développement

- Engagement du porteur de projet vis-à-vis de son organisation et son projet
- Motivation à intégrer le programme
- Besoins d'appuis correspondants à ce que le programme d'incubation apporte
- Utilisation de la subvention : potentiel, réalisme, pertinence
- Stratégie pour avoir un retour sur investissements
- Projet de développement présenté est clair et avec des objectifs concrets et pertinents.

Incubateurs partenaires

Afrique Créative s'entoure de l'expertise d'incubateurs dans les 12 pays cibles de la troisième édition du programme.

Les incubateurs accompagneront les entreprises sélectionnées (phase de pré-incubation et phase d'incubation) à affiner et mettre en œuvre la stratégie développée dans leur projet d'accélération. Cet accompagnement est sur mesure et adapté aux besoins des entrepreneurs.

Liste des incubateurs partenaires :

- Afrique du Sud : **Tshimologong**
 - <https://tshimologong.joburg/>
- Bénin: **Btech Space**
 - <https://www.btechspace.com/>
- Cameroun : **ActivSpaces**
 - <https://www.activspaces.com/>
- Côte d'Ivoire : **Impact Hub**
 - <https://abidjan.impacthub.net/>
- Ghana : **iSpace**
 - <https://www.ispacegh.com/>
- Guinée Conakry: **Dream For Africa**
 - https://dream4africa.com/?fbclid=IwAR3eX_hCfTfRDBskbjQ43liWlfUXmanSNJEXOSQ_Pg2N323jk5-peimZlvs
- Kenya: **Santuri East Africa**
 - <https://santuri.org/>
- Maroc : **Bidaya**
 - <https://www.bidaya.io/>
- Ouganda : **The Innovation Village**
 - <https://innovationvillage.co.ug/>
- République démocratique du Congo : **Kobo Hub**
 - <https://kobo-hub.com/>
- Sénégal : **Concree**
 - <http://www.concree.org/>
- Tunisie : **Lab'ess**
 - <https://www.labess.tn/>

Informations et contact :

Pour toute information complémentaire, veuillez nous contacter, uniquement par courriel à l'adresse : afrique.creative@africalia.be

Les réponses aux questions posées seront publiées dans la section « FAQ » de l'appel à candidatures.